

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents : M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2005**

Madame Popard, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales donne mission au maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers. Il en est de même pour le service public de l'assainissement.

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 définit les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans ces rapports, qui doivent être complétés d'une note liminaire.

Ce dernier document, qui reprend, de manière synthétique, les principales informations, est présenté en annexe.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établis pour l'année 2005.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT